



REGLEMENT DES CONCOURS 55 ans et Plus dans le PAS DE CALAIS

Article 1 : Inscriptions

Les inscriptions sont prises sur place de 13h 30 à 14h 15, par le club organisateur.
Le montant de la participation est fixé à 10 euros par équipe.
La licence est obligatoire et doit être présentée à l'inscription.

Jet du but : 14h 30 précises

Article 2 : Organisation

Ces compétitions, inscrites préalablement au calendrier officiel de la Ligue des Hauts de France, se déroulent dans le respect des textes et règlements de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Aucun arbitre n'est désigné pour ces concours.

Tout litige sera réglé par le club organisateur.

Article 3 : Déroulement du concours

Le concours se déroule en 4 parties.

- 1^{ère} partie :

Tirage au sort intégral, en prenant soin d'éviter, dans la mesure du possible, que 2 équipes d'un même club ne se rencontrent.

- 2^{ème} partie :

Gagnants contre gagnants.

Perdants contre perdants.

Dans le cas d'un nombre impair de gagnants, une équipe perdante sera tirée au sort pour compléter le tableau.

- 3^{ème} partie :

Gagnants des 2 premières parties contre gagnants des 2 premières parties

Gagnants d'une partie sur deux contre gagnants d'une partie sur deux

Perdants des 2 parties contre perdants des 2 parties

A chaque fois, quand le nombre d'équipes d'une catégorie est impair, il est procédé au tirage au sort d'une équipe de la catégorie inférieure pour compléter le tableau.

- 4^{ème} partie :

Selon le goal-avérage des gagnants des 3 premières parties, sont sélectionnées les 4 meilleures équipes.

Si il y a moins de 4 équipes à 3 victoires, la meilleure des gagnants des 2 parties, selon le goal-avérage, est repêchée.

Ces 4 équipes jouent les unes contre les autres.

Les autres équipes, chacune dans leur catégorie de victoire (0, 1, 2 ou 3 victoires) jouent un 4^{ème} match.

Article 4 : Résultats

A chaque partie, l'équipe gagnante donne à la table de marque, le résultat, avec le goal-avérage.

A la fin de la compétition, le club organisateur rempli la feuille de match et l'envoie à :

Michel DEMARET
236, Route de Roquetoire
La Jumelle
62120 AIRE SUR LA LYS

Article 5 : Récompenses

La dotation globale du concours est la suivante : MISES + 25 %

1 partie gagnée 4 euros pour l'équipe

2 parties gagnées 6 euros pour l'équipe

3 parties gagnées 8 euros pour l'équipe

A la 4^{ème} partie, les 4 meilleures équipes se rencontrent.

Les 2 équipes vainqueurs perçoivent 10 euros et se partagent le reste de la dotation.

Pour les autres équipes, la victoire à la 4^{ème} partie, est récompensée selon le nombre de parties gagnées au total.

Article 6 : Validité

Le présent règlement est applicable, dans le Pas de Calais, à tous les concours réservés aux plus de 55 ans, inscrits au calendrier officiel de la Ligue des Hauts de France.

Article 7 : Acceptation du règlement

Toute participation implique la pleine et entière acceptation et application du présent règlement, tant pour les équipes que pour les organisateurs.

DOTATION DES CONCOURS + de 55 ans

MISES + 25 %

15 équipes	188 €
16 équipes	200 €
17 équipes	212 €
18 équipes	226 €
19 équipes	238 €
20 équipes	250 €
21 équipes	262 €
22 équipes	276 €
23 équipes	288 €
24 équipes	300 €
25 équipes	312 €
26 équipes	326 €
27 équipes	338 €
28 équipes	350 €
29 équipes	361 €
30 équipes	376 €
31 équipes	388 €
32 équipes	400 €
33 équipes	412 €
34 équipes	426 €
35 équipes	438 €
36 équipes	450 €
37 équipes	462 €
38 équipes	476 €
39 équipes	488 €
40 équipes	500 €